



Arrêté n° 2022-04
Réglementant l'accès à l'aire de jeux du village

Le Maire de la Commune de VENTAVON,

Vu les travaux de réfection de la clôture de l'aire de jeux du village de Ventavon effectués par la STM MEYNAUD,

Considérant qu'il a lieu de fermer l'aire de jeux afin d'assurer la sécurité du public durant toute la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1. - Règlementation

À compter du 02 février 2022 et jusqu'au 20 février 2022, l'aire de jeux du village sera fermée et interdite d'accès à toute personne hormis l'entreprise STM MEYNAUD ou le service technique municipal.

Article 2. - Signalisation

Le présent arrêté sera affiché à la pote de la mairie et aux différents accès de l'aire de jeux du village. Elle devra être immédiatement retirée dès la fin des travaux.

Article 3. - Dès la fin du chantier **l'entreprise STM MEYNAUD** devra remettre le domaine public dans son état initial.

Article 4. - Exécution

M. Juan MORENO, Maire de Ventavon, M. le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise pour information à :

Fait à Ventavon, le 2 février 2022

Le Maire,
MORENO Juan

